

Manifestation. A l'appel de la CFDT et de la CGT, hier, les salariés de Carrefour étaient appelés à passer à l'action.

« Le pacte social est en danger au sein de l'entreprise »

■ L'appel était national, à l'initiative de la CFDT mais aussi de la CGT. Côté action, dans le Var, c'est du côté du Carrefour Ollioules que les choses se passaient. Devant l'une des entrées principales, les militants ont enfilé leur gilet flaque de l'éthique syndicale, un chariot est posté à côté d'eux rempli de trapeaux : l'heure est à la distribution de tracts pour expliquer le mouvement. Le gros des troupes est à l'intérieur : « avec l'autorisation de la direction ».

Débrayage de deux heures

« Nous ne sommes pas en grève à proprement parler mais nous avons appelé à un débrayage de deux heures sur l'établissement à l'appel de la CFDT, puis de la

CGT et l'Unsa », affirme Béatrice Joseph, déléguée syndicale et secrétaire générale de la CFDT Interco du Var. Objet de la colère : la remise en cause des droits des nouveaux embauchés et donc les plus précaires. « Et ceci en passant les conditions d'ancienneté des primes de vacances et de fin d'année de trois à douze mois. Cela va pénaliser les salariés les plus bas de l'entreprise et les contrats de professionnalisation. Des salariés qui ne sont déjà pas mirobolants sachant que, hors prime, un salarié touche 1200 euros par mois

pour environ trente heures par semaine », dénonce Aline Topart, déléguée syndicale CFDT de l'établissement. « Résultat : Carrefour fait une économie de 13 millions d'euros sur la masse salariale »,

poursuit-elle. La contrepartie ? « L'entreprise propose de revaloriser de 20 centimes les salaires et d'ajouter un ticket restaurant : c'est inacceptable. Le pacte social est en danger au sein de l'entreprise. »

Salaires : proposition indécente

Dans la ligne de mire : les dernières NAO (Négociations annuelles obligatoires). Elles ont abouti à la signature par deux des quatre organisations syndicales représentatives. Un accord qui devrait entrer en vigueur le 1er avril prochain. De son côté, la direction de Carrefour Hypermarchés estime qu'elle propose « à ses salariés un accord visant à garantir et améliorer le pouvoir d'achat, renforcer l'employabilité



Rassemblement devant le Carrefour d'Ollioules. BRUNO ISOLDA

des collaborateurs, améliorer la qualité de vie au travail et renforcer la conciliation de la vie professionnelle et personnelle »... Michel Soulié, délégué CGT, dénonce « une proposition d'augmentation

de salaire indécente, alors que se multiplient toutes les formes de contrats précaires, la remise en cause des acquis, la dégradation des conditions de travail ».

G. DE SAINT VULFRAN

Des syndicats dénoncent le « recul social » pour les employés de Carrefour

Dans toute la France, à l'initiative de la CFDT, des salariés de Carrefour se sont faits entendre, hier, comme à Ollioules, où la direction leur avait permis de distribuer des tracts dans l'enceinte du magasin. La CGT et le Seci-Unsa s'étaient associés au mouvement. En cause, la dernière mesure validée par l'entreprise, en accord notamment avec le syndicat majoritaire FO, applicable dès le 1^{er} avril 2015 : « Avant, au bout de 3 mois d'embauche, le salarié pouvait bénéficier des primes de vacances et de fin d'année. Désormais, les conditions d'ancienneté de ces primes passent de 3 à 12 mois », explique Aline Topart (déléguée syndicale de Carrefour Ollioules).

« Une mesure injuste »
La CFDT avance que 5000 salariés nouvellement embauchés vont se voir retirer le bénéfice d'un mois de salaire, et qu'en



Des salariés de la CFDT du grand Carrefour Ollioules ont sensibilisé, hier, les clients sur la mesure qui va toucher les nouveaux embauchés.

(Photo Lan)

plus, très peu obtiennent un CDI au final : « On précarise encore plus des personnes déjà en difficulté, Carrefour usant des contrats de professionnalisation. C'est une mesure injuste et on ne peut que regretter que le syndicat majoritaire ait signé cet accord antiso-

cial. » L'opération visait aussi à sensibiliser les clients et informer sur d'autres mesures dans l'air du temps, comme l'ouverture les dimanches, par exemple, Aline Topart regrettant « un recul général. On nous demande de plus en plus de polyvalence. Ce

n'est pas ici qu'on pourra gagner plus en travaillant plus. L'entreprise brade son pacte social, alors que les dividendes versés aux actionnaires ont augmenté. » D'autres actions pourraient se renouveler.

LAN

La position de la direction

Dans un communiqué diffusé hier, la direction des Hypermarchés Carrefour fait connaître sa position sur le mouvement de certains salariés. Déjà, elle assure « offrir à ses collaborateurs une politique salariale avantageuse et des rémunérations au-dessus de la branche ». A titre d'exemple, indique-t-elle, « une hôtesse de caisse chez Carrefour bénéficie d'une rémunération supérieure de 20 % au nouveau Smic annuel, soit 1 212 euros nets par mois. Les salariés des hypermarchés Carrefour bénéficient d'une

rémunération sur 13,5 mois. »

« Au-delà de leur rémunération, poursuit la direction, les salariés de Carrefour bénéficient des avantages suivants : remise sur achats en magasin de 10 % (dans les magasins Carrefour et Carrefour Market), mutuelle avantageuse (50 € par mois) pour couvrir toute la famille, Plan épargne entreprise (PEE) et Plan épargne retraite collective (PERCO), intéressement et participation. Dans un deuxième temps, la direction développe l'accord de NAO (négociations annuelles

obligatoires) 2015 « qui a été signé par deux des quatre organisations syndicales représentatives, FGTA FO et Smecc CFE CGC, qui représentent près de 50 % des voix ». Cet accord repose sur quatre points. « Améliorer le pouvoir d'achat (revalorisation de la grille de salaire de + 0,5 %, revalorisation de la valeur faciale des tickets restaurant de 0,40 € à compter du 1/06/2015); améliorer la qualité de vie au travail (...); renforcer l'employabilité (...); concilier vie professionnelle et vie personnelle (...) »

Aide aux devoirs

L'association « Mieux vivre à La Valette » propose une aide aux devoirs du cours préparatoire à la 3^e, tous les jeudis, de 16h30 à 18h30, au 31, mail Jules-Muratre, à La Coupiane. Insc. au 06.73.21.74.94. Gratuit.

Point accueil jeunes VTT

Animée par La Valette cyclotourisme et destinée aux 6-16 ans, cette structure a pour vocation d'enseigner aux enfants les bases de la pratique du vélo, tous les mercredis et samedis, de 9 h à 30 à 11h30. Rens. et insc. au 06.63.85.02.52

LE REVEST

Cil du Revest

Le comité d'intérêt local tient ses permanences, tous les jours, de 14 h à 19 h, par téléphone, au 06.08.10.14.70 ou au 04.94.20.45.72, ou sur rendez-vous au 724, vieux chemin de la Ripelle.

LA GARDE

Association Aquila

L'association aide, écoute, conseil et accompagne les femmes seules. Les permanences ont lieu les mardis, de 10 h à 12 h, au Mas La Beaussière. Rens. et prise de rendez-vous 06.26.81.54.66.

LE PRADET

Concert de Printemps de La Renaissance

L'Harmonie La Renaissance donnera un concert, le dimanche 22 mars, à 16 heures, à l'Espace des arts. Tarifs : 7 € et pour les adhérents 5 €. Rens. au 04.94.21.75.34.